

# FORMATION

25 et 26 Mars 2021

## Hydrologie Régénérative : Keyline design – Comment augmenter la résilience en eau et améliorer la fertilité du sol sur sa ferme

avec *Simon Ricard*



### OBJECTIFS

- ✓ Identifier les facteurs clés permettant de comprendre le mouvement de l'eau dans le paysage.
- ✓ Être capable de gérer l'eau pour optimiser son utilisation, tout en supprimant l'érosion et augmentant la fertilité du sol.
- ✓ Être capable de concevoir un plan d'aménagement à l'échelle d'une ferme qui optimise la captation et gestion de l'eau, limite l'érosion, augmente la fertilité du sol et la résilience globale du système (méthodes de culture et travail du sol, orientation des parcelles et implantations, agroforesterie, infrastructures,...).

### PROGRAMME

Jeudi 25 Mars  
9h00 à 17h30

#### Matin :

- Cycle de l'eau et approches de l'Hydrologie Régénérative
- « Keyline design » et Echelle de Permanence
- Présentation des principes d'aménagement d'ouvrages de gestion du ruissellement et des ouvrages permettant de ralentir, répartir, infiltrer et stocker le ruissellement
- Présentation d'études de cas sur différentes fermes appliquant les principes d'hydrologie régénérative

#### Après-midi :

- Applications et exercices pratiques sur le terrain :  
(a) Lecture des reliefs et des circulations naturelles de l'eau  
(b) Marquage des courbes de niveau et dénivelé

Vendredi 26 Mars  
9h00 à 17h30

#### Matin :

- Le sol, la matière organique et la capacité de stockage d'eau
- Identification des pratiques agronomiques et agroécologiques permettant l'agradation du sol, pour chaque contexte cultural
- Bases pour la conception d'ouvrages hydrologiques et pour organiser la circulation de l'eau dans ses parcelles à l'échelle de la ferme.
- Mise en application de l'Echelle de Permanence pour concevoir ou modifier sa ferme et ses pratiques pour une meilleure gestion de l'eau et du sol

#### Après-midi :

##### *Application au cas de la Ferme de Baume Rousse :*

- Conception et planification des aménagements d'infiltration et stockage d'eau, d'implantation d'infrastructures, haies, vergers, cultures annuelles, prairies, pâtures, boisements,...
- Etude des projets et fermes des participants.

Formateur :

**Simon Ricard**

*Ingénieur – Formateur en agriculture et hydrologie régénérative (PermaLab)*

Animateur :

**André Sieffert, agronome**

Lieu :

**Ferme de Baume Rousse**

1125 Montée de Baume Rousse  
26400 Cobonne

Contact :

[andre.sieffert@adaf26.org](mailto:andre.sieffert@adaf26.org)

Tel : 06 48 18 23 77 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	550 €

**Qualiopi**   
processus certifié

  
**vivea**  
Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant  
*Piloter vos projets professionnels*

## Modalités pédagogiques :

**Jeu**  
**di**  
**25**  
**ma**  
**rs**

Chaque participant présente sa ferme et formule ses attentes vis-à-vis de la formation.

Apports théoriques : L'intervenant échangera avec les participants selon une démarche de question-réponse pour vérifier la bonne compréhension des contenus abordés et du matériel de mesure qui sera présenté.

Pour l'atelier pratique, l'intervenant, en collaboration avec le formateur, précisent d'abord les éléments techniques pour réaliser le diagnostic et les stagiaires réalisent en sous-groupes l'observation sur le terrain et le repérage des éléments cartographiques. Les informations sont reportées sur des supports cartographiques. Le résultat de chaque sous-groupe est ensuite présenté en plénière. L'intervenant aura rassemblé et préparé tous les supports cartographiques avant la formation.

**Ve**  
**nd**  
**re**  
**di**  
**26**  
**ma**  
**rs**

Les stagiaires travaillent en sous-groupes de 4-5 personnes pour élaborer des propositions sur la base des diagnostics préliminaires réalisés sur le terrain. Les propositions des sous-groupes sont ensuite présentés en plénière et discutés en échange avec l'intervenant, le formateur et les participants. Des propositions d'amélioration des scénarios présentés sont discutés avec l'ensemble des participants.

Les projets des participants sont étudiés en sous-groupes de 4-5 personnes. L'agriculteur concerné présente les atouts et contraintes de sa ferme et réfléchit avec les participants du sous-groupe aux pistes d'amélioration de ses pratiques et de son système sur la base des éléments acquis durant les 2 jours. Si possible, il utilisera un support cartographique apporté pour la formation. Les propositions sont présentées en plénière et discuté en échange avec tous et des propositions d'amélioration des scénarios présentés sont formulés. Des conseils méthodologiques sont également discutés pour mettre en oeuvre une démarche d'hydrologie régénérative sur les fermes des participants.

## Pré-requis :

Sans

## Taux de satisfaction des sessions précédentes :

**Sur l'année 2019:**

Taux de satisfaction: 17,5/20

122 participants

Aucun abandon

## Suivi et évaluation :

- Attestation de présence
- Etude de projets des participants pendant la formation
- Evaluation des compétences par un questionnaire en fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Des aménagements sont possibles. Nous contacter.



# BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 48 18 23 77 ou [andre.sieffert@adaf26.org](mailto:andre.sieffert@adaf26.org)

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **100 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Hydrologie Régénérative et Keyline design 25 et 26 Mars 2021 Lieu de formation : Ferme de Baume Rousse 26 400 Cobonne
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

**Un chèque de caution de 100 € TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il **sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas la montant prévu. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :

le :

**Le stagiaire**  
(Signature)

**L'entreprise**  
(signature)

**Le responsable formation ADAF**  
(Signature et cachet)